

PROMESSE D'ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

NOUVEAUTÉ : LE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE SIMPLIFIÉ À PARTIR DE 2023 !

Le solde de la taxe d'apprentissage jusqu'à présent était directement versé par les employeurs aux établissements éligibles. **Désormais, il doit être déclaré et versé auprès de l'Urssaf.** La nouvelle plateforme en ligne **SOLTÉA** sera accessible **à partir de mai 2023** pour vous permettre de flécher directement votre soutien vers la Fondation FACE et sa communauté, **dont la Fondation Simplon sous égide de FACE.**

Pour soutenir les actions de la Fondation Simplon sous égide de FACE :

Etape 1 : Nous vous invitons à retourner cette promesse d'attribution complétée et signée par mail à fondation@simplon.co avec en cc. taxe-apprentissage@fondationface.org.

Etape 2 : Nous vous informons de la mise en ligne de la plateforme SOLTÉA.

Étape 3 : Vous transformez votre promesse d'attribution en choix de versement en quelques clics sur SOLTÉA.

NB : C'est la Caisse des Dépôts et des Consignations qui vous fera parvenir votre ou vos reçu(s) libérateur(s).

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél. : _____

Avec ce formulaire, vous vous engagez à attribuer le solde de votre TA en faveur de la Fondation Simplon sous égide de Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), organisme habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.*

*Vous pouvez également attribuer un soutien complémentaire à d'autres structures FACE ([voir la liste des entités FACE éligibles](#)) à indiquer dans la répartition ci-dessous.

Structure(s) FACE bénéficiaire(s) :	Montant du solde attribué
FONDATION SIMPLON SOUS ÉGIDE DE FACE	€
Club(s) FACE (préciser le(s) nom(s) du ou des Club(s) FACE concerné(s)) :	€
Fondation FACE (structure nationale)	€
TOTAL DU VERSEMENT	€

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2023, merci de préciser qui effectue le versement : _____

Fait le : _____

Signature / Cachet de l'entreprise :

Formulaire à retourner par courrier ou par mail à : fondation@simplon.co avec en cc. taxe-apprentissage@fondationface.org